

## ARRETE n° 2026-03

**OBJET : Etablissement de la liste des lauréats du concours externe, du concours interne et du 3<sup>ème</sup> concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musées » (session 2025).**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2011-1882 du 14 décembre 2011 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadre d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (2022-2026) adopté par les douze Centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la répartition de l'organisation des concours et examens figurant au calendrier 2025,

Vu la délibération n° 78-2021 du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifiée en dernier lieu par la délibération n° 71-2023 du conseil d'administration du 26 septembre 2023, révisant le règlement des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Savoie,

Vu l'arrêté n° 2024-120 du 23 juillet 2024 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un 3<sup>ème</sup> concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musées » (session 2025),

Vu l'arrêté n° 2025-66 du 6 mai 2025 portant désignation des membres du jury du concours externe, du concours interne et du 3<sup>ème</sup> concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musées » (session 2025),

Vu l'arrêté n° 2025-67 du 6 mai 2025 établissant la liste des candidats admis à concourir au concours externe, au concours interne et au 3<sup>ème</sup> concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musées » (session 2025),

Vu l'arrêté n° 2025-127 du 11 août 2025 portant levée des réserves des candidats admis à concourir au concours externe, au concours interne et au 3<sup>ème</sup> concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musées » (session 2025),

Vu l'arrêté n° 2025-128 du 11 août 2025 désignant les correcteurs des épreuves écrites du concours externe, du concours interne et du 3<sup>ème</sup> concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musées » (session 2025),

Vu l'arrêté n° 2025-166 du 04 novembre 2025 désignant les examinateurs de l'épreuve orale d'informatique portant sur les multimédias du concours externe, du concours interne et du 3<sup>ème</sup> concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musées » (session 2025),

Vu le procès-verbal de délibération du jury d'admission du 09 décembre 2025 ayant statué sur la liste des candidats admis au concours externe, au concours interne et au 3<sup>ème</sup> concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musées » (session 2025),

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats ayant été déclarés admis au concours externe, au concours interne et au 3<sup>ème</sup> concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musées » (session 2025),

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

La liste des candidats admis au concours externe, au concours interne et au 3<sup>ème</sup> concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musées » (session 2025), est arrêtée aux 44 candidats dont les noms suivent par ordre alphabétique :

NOM	PRENOM	SPECIALITE
BAGNAUD	Pierre	MUSEES
BAJULAZ	Marjorie	BIBLIOTHEQUE
BARIOL	Christophe	BIBLIOTHEQUE
BECHERAS	Julie	BIBLIOTHEQUE
BERGER	Margot	BIBLIOTHEQUE
BOULANGER	Delphine	ARCHIVES
BOYER	David	MUSEES
CAMPANT	Amandine	BIBLIOTHEQUE
CATHALAN	Matthieu	ARCHIVES
CHATANAY BOURGUIGNON	Emilie	BIBLIOTHEQUE
CHELIUS	Véronique	ARCHIVES
DEBEFFE	Emeline	BIBLIOTHEQUE
DEDIEU	Léa	BIBLIOTHEQUE
DI BARTOLOMÉO FORISSIER	Céline	ARCHIVES
DIBILLY	Amandine	MUSEES
DUBREUIL	Marion	BIBLIOTHEQUE
EXCOFFIER	Adrien	ARCHIVES
FRANGE	Anne-Laure	BIBLIOTHEQUE
GOY	Marion	BIBLIOTHEQUE
JEHAN	Cécile	BIBLIOTHEQUE
LAMY-AU-ROUSSEAU	Sébastien	MUSEES
LAPOSTOLLE	Sophie	BIBLIOTHEQUE
LEMETAYER	Rodolphe	BIBLIOTHEQUE
MAISONNIER	Baptiste	BIBLIOTHEQUE
MARACHE	Jade	MUSEES
MEYER	Laurine	BIBLIOTHEQUE
MIEGE	Hermeline	MUSEES
MOREL	Annaïck	BIBLIOTHEQUE
NURIS	Elsa	BIBLIOTHEQUE
PALLU	Agathe	BIBLIOTHEQUE
PATELA	Emy	ARCHIVES
PESCHEUX	Elise	ARCHIVES

NOM	PRENOM	SPECIALITE
PETIDENT	Chloé	MUSEES
REAL	Thomas	BIBLIOTHEQUE
RIVOIRE	Jeanne	BIBLIOTHEQUE
ROCH	Emmanuelle	MUSEES
ROSE	Béatrice	BIBLIOTHEQUE
ROUSSET	Elea	MUSEES
SIGNORET	Mathilde	BIBLIOTHEQUE
TERRIER	Emilie	BIBLIOTHEQUE
TOMAS	Camille	ARCHIVES
VALLARIO	Elodie	ARCHIVES
VESSILLER	Annabelle	MUSEES
VICTOIRE	Vanessa	BIBLIOTHEQUE

## ARTICLE 2 :

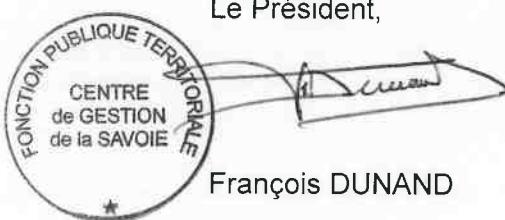
Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie et publié sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Présidents des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des départements de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 5 janvier 2026

Le Président,



François DUNAND

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la Savoie ([www.cdg73.fr](http://www.cdg73.fr)), le : 15 janvier 2026